



## Indemnité compensatrice de nourriture

Par **cloclo14280**, le **03/07/2019** à **17:18**

Bonjour,

Je suis apprentie en hôtellerie restauration dans un hôtel qui ne sert que les petits déjeuners.

Le midi je ramène ma gamelle, mes heures de repas ne sont pas comptées comme des heures de pause car je dois rester disponible.

En revanche une chose que je ne comprend pas, j'ai travaillé 18 jours en juin je fais des journées de 8h45 ou 10h00 et sur mon bulletin de paie je n'ai que 4 repas et 14.48€ d'indemnités compensatrices.

Pouvez vous me dire si c'est normal ou si c'est une erreur ?

Merci par avance.